



Ordonnance de télécom CRTC 2024-150

Version PDF

Ottawa, le 8 juillet 2024

Bell Canada – Approbation provisoire d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d’entrée en vigueur
Bell Canada	AMT 984 Tarif des services nationaux – Modifications au service d’accès au réseau numérique et aux voies intercirconscription DS-0	18 avril 2024	8 juillet 2024

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général